

GLOSSAIRE SUR LA PROTECTION SOCIALE

Ce glossaire fournit des définitions des termes et concepts clés associés à la protection sociale et explique leur pertinence pour les travailleuse·eur·s de l'économie informelle.

Protection sociale :

La protection sociale est un droit humain et un droit du travail. Il s'agit d'un ensemble de politiques et de programmes qui, bien conçus, peuvent prévenir et réduire l'impact des risques sur la sécurité des revenus des travailleuse·eur·s tout au long de leur vies.

Elle peut comprendre de prestations pour les enfants et les familles, de maternité, de chômage, d'accidents du travail, de maladie, de vieillesse, d'invalidité, de survivants, ainsi que de protection de la santé. Les prestations peuvent également comprendre l'épargne collective ou individuelle, l'assurance privée, l'assurance sociale et les sociétés mutuelles.

La protection sociale est un terme plus large que la sécurité sociale (voir ci-dessous) car elle inclut à la fois les régimes gérés par l'État et les régimes privés sur lesquels les gens comptent pour protéger leurs revenus tout au long de leur vie.

Le droit à la protection sociale au travail est défini dans des normes internationales du travail telles que [la convention 102 sur la sécurité sociale de l'OIT](#) et [la recommandation 202 sur les socles de protection sociale l'OIT](#). Ces normes s'appliquent à tou·te·s les travailleuse·eur·s, y compris les travailleuse·eur·s de l'économie informelle. La [recommandation 204 de sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle de l'OIT](#) fait également référence à l'importance d'étendre la protection sociale et les services publics aux travailleuse·eur·s de l'économie informelle.

Sécurité sociale :

La sécurité sociale est la protection que l'État offre aux personnes et aux familles pour assurer l'accès aux soins de santé et garantir la sécurité des revenus, en particulier en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de perte d'un des soutiens de famille.

Note : Dans la pratique, le terme « sécurité sociale » est souvent utilisé pour désigner l'assurance sociale liée au travail, qui est conçue en fonction des relations de travail formelles régies par les ministères du Travail. Le mot « protection sociale » est parfois utilisé pour désigner des mesures d'assistance sociale (c'est-à-dire les transferts en espèces et en nature). Toutefois, dans la théorie, la sécurité sociale et la protection sociale sont des termes plus larges qui englobent à la fois les régimes d'assurance sociale et d'assistance sociale.

Socles de protection sociale :

Un socle de protection sociale est un ensemble de garanties de sécurité du revenu de base. En cas de besoin, il garantit à toutes les personnes l'accès aux soins de santé essentiels et à la sécurité du revenu de base tout au long de leur vies.

Les gouvernements nationaux sont chargés de définir quelles sont ces garanties en consultation avec les travailleuse·eur·s, les employeuse·eur·s et la société civile, mais elles devraient inclure au moins les éléments suivants :

- l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité.
- la sécurité du revenu de base pour les enfants, leur donnant accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et à tout autre bien et service nécessaire.
- la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge de travailler qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu suffisant, en particulier en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité.
- la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées.

Pour plus d'informations, voir [la recommandation 202 sur les socles de protection sociale de l'OIT](#)

Protection sociale sensible au genre :

Veiller à ce que les systèmes de protection sociale tiennent compte des réalités différentes auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés sur le marché du travail, dans l'emploi et dans la société, et à ce que l'égalité de genre soit promue.

Par exemple, les femmes travailleuses de l'informel sont susceptibles de gagner moins lorsqu'elles viennent d'avoir un bébé et qu'elles s'occupent d'un nourrisson ou d'un jeune enfant. Les politiques de protection sociale sensibles au genre peuvent inclure un ensemble de programmes tels qu'une allocation de maternité en espèces, une allocation pour enfants et l'accès à des services publics de garde d'enfants de qualité pour protéger les revenus des femmes qui travaillent.

Couverture de protection sociale universelle :

Les normes du travail de l'OIT promeuvent la couverture de protection sociale universelle. Cela veut dire que chaque personne est couverte de manière adéquate par les politiques et programmes de protection sociale. Afin de garantir que tou·te·s les travailleuse·eur·s de l'économie informelle soient couvert·e·s par la protection sociale, les gouvernements devront élargir l'accès à l'assurance sociale et à l'assistance sociale (voir ci-dessous).

Retrouvez ***une définition plus détaillée de protection sociale universelle selon l'OIT***

La protection sociale comprend les régimes non contributifs et contributifs qui sont complétés par des services publics. Nous définissons ci-dessous les différentes catégories de protection sociale :

Régimes contributifs de protection sociale

Les régimes contributifs de protection sociale sont financés par un mélange de cotisations des travailleuse·eur·s, des employeuse·eur·s et de l'État. Il s'agit notamment de régimes d'assurance sociale gérés par l'État dans lesquels les travailleuse·eur·s et les employeuse·eur·s cotisent tous deux à une pension ou à une assurance maladie des travailleuse·eur·s. Les régimes contributifs de protection sociale peuvent également comprendre des régimes volontaires et de microassurance gérés par le secteur privé.

Assurance sociale :

Les régimes d'assurance sociale sont des régimes gérés par l'État dans lesquels les cotisations sociales sont payées par les salarié·e·s ou d'autres personnes, ou par les employeuse·eur·s au nom de leurs salarié·e·s, afin de garantir le droit aux prestations d'assurance sociale (telles que l'assurance maladie, les prestations parentales et les pensions). Ces prestations peuvent être demandées, au cours de la période présente ou future subséquente, par les employé·e·s ou d'autres cotisants, leurs personnes à charge ou leurs survivant·e·s. Ces régimes sont souvent obligatoires et sont fondés sur la loi.

Ces dernières années, cependant, certains régimes d'assurance sociale ont prévu que les travailleuse·eur·s indépendant·e·s y aient accès sur une base volontaire ou obligatoire. Pour les travailleuse·eur·s de l'économie informelle, les gouvernements peuvent avoir besoin de subventionner partiellement ou totalement les cotisations des travailleuse·eur·s en raison de leurs revenus faibles et irréguliers. S'il s'agit de travailleuse·eur·s indépendant·e·s du secteur informel, les cotisations du gouvernement peuvent compléter les cotisations des travailleuse·eur·s car ils n'ont pas d'employeuse·eur.

C'est ce qui est appelé également la **protection sociale liée au travail**, car les cotisations sont versées pendant que les gens travaillent, et elles sont généralement conçues pour couvrir des risques spécifiques liés au travail tels que le chômage, les accidents du travail, les prestations parentales et la retraite.

Assurance privée :

Il s'agit de régimes d'assurance qui ne sont pas gérés par l'État et qui peuvent inclure des régimes de retraite privés à grande échelle ainsi que des régimes de microassurance plus petits. Les cotisations à l'assurance privée sont souvent volontaires, c'est-à-dire que les travailleuse·eur·s de l'économie informelle ne sont pas obligés de coter à un régime d'assurance privé.

Les régimes d'assurance privés ne sont souvent pas fondés sur les principes du financement collectif et de la solidarité (voir ci-dessous).

Régimes de protection sociale non contributifs

Les régimes de protection sociale non contributifs sont principalement financés par l'impôt général. Il s'agit notamment de transferts en espèces et en nature, tels que les colis d'aide alimentaire. Les régimes de protection sociale non-contributifs peuvent être universels ou bien ils peuvent être ciblés sur des groupes spécifiques de personnes, soit par le biais d'un criblage catégoriel, géographique ou de moyens. Certains régimes de protection sociale non-contributifs peuvent être financés par des bailleurs de fonds, le secteur privé ou des ONG.

Assistance sociale :

L'assistance sociale désigne les programmes gouvernementaux financés par les recettes fiscales générales qui fournissent un niveau minimum de revenu de soutien aux particuliers et aux ménages tout au long de leur vie. Ces programmes apportent un soutien par le biais de transferts directs en espèces ou en nature (par exemple, bons d'alimentation et subventions au loyer) et de programmes publics de garantie d'emploi.

Systèmes universels :

Il s'agit de transferts en espèces ou en nature qui sont accordés à chaque citoyen·ne et résident·e de longue durée, qu'elle·il travaille ou non et quel que soit son niveau de revenu. Les transferts universels peuvent être ciblés sur des catégories spécifiques de personnes – comme les personnes âgées avec une pension sociale universelle ou les enfants avec une allocation pour enfants –. L'OIT recommande aux gouvernements d'adopter des régimes d'aide sociale universelle plutôt que des régimes sous condition de ressources tels que les filets de sécurité sociale (voir ci-dessous). Les régimes universels toucheront davantage de travailleuse·eur·s de l'économie informelle. Les travailleuse·eur·s migrant·e·s peuvent être exclu·e·s si le régime n'est accessible qu'aux citoyen·ne·s.

Pension sociale :

Les pensions sociales sont des transferts monétaires réguliers et non contributifs versés par le gouvernement aux citoyen·ne·s âgé·e·s, à des âges spécifiques dans différents pays. Une pension sociale peut être un transfert sous condition de ressources ou être universelle (disponible pour toutes les personnes à partir d'un certain âge, indépendamment de leur niveau de revenu).

Filets de sécurité sociale :

Les filets de sécurité sociale sont des programmes de transfert non-contributif qui visent à empêcher les démun·e·s et les personnes vulnérables de tomber en dessous d'un certain seuil de pauvreté. Ils constituent une mesure d'aide sociale et sont généralement soumis à des conditions de ressources strictes (voir ci-dessous). Ils ont été popularisés par la Banque mondiale en tant que protections de très faible valeur ciblant uniquement les plus démun·e·s et sont critiqués parce qu'ils laissent un grand nombre de personnes – y compris les travailleuse·eur·s de l'informel – sans protection sociale.

Examen des ressources :

Cibler la protection sociale uniquement sur les personnes qui se situent en dessous d'un seuil de revenu minimum défini (par exemple, le seuil de pauvreté inférieur – BPL – en Inde).

Ciblage par catégorie :

Cibler la protection sociale sur un certain groupe de personnes en fonction de la catégorie de population à laquelle elles appartiennent (par exemple, les personnes âgées, les enfants, les personnes vivant avec un handicap).

Ciblage par géographie :

Cibler la protection sociale sur des zones spécifiques, notamment des villages, des districts ou des régions, en fonction de leur vulnérabilité à la pauvreté ou aux chocs climatiques (c'est-à-dire les zones sujettes aux

tremblements de terre, aux inondations, à la sécheresse, etc.) Pendant la pandémie de la COVID-19, certains pays ont ciblé l'aide alimentaire sur les établissements informels où les gens étaient vulnérables à l'insécurité alimentaire et des revenus pendant les périodes de confinement.

Services publics :

Un **service public** est un service destiné à servir tous les membres d'une communauté. Les services publics comprennent tous les services fournis par un gouvernement aux personnes vivant dans sa juridiction, soit directement par l'intermédiaire d'agences du **secteur public**, soit en finançant la fourniture de services par des entreprises privées ou des organisations bénévoles (ou même par des ménages familiaux, bien que la terminologie puisse différer selon le contexte). Quelques exemples de services publics sont les hôpitaux publics, les écoles et les crèches.

Les travailleuse-eur-s de l'économie informelle peuvent s'appuyer davantage sur les services publics, car ils peuvent être moins coûteux que l'accès aux services privés. Un meilleur accès à des services publics de qualité, abordables et adéquats peut protéger les revenus des travailleuse-eur-s de l'informel en réduisant le temps et l'argent qu'elles-ils consacrent à l'accès aux services de santé, aux médicaments, aux crèches et aux frais de scolarité. Par exemple, prendre un jour de congé pour faire la queue pour des services de santé signifie que les travailleuse-eur-s de l'informel perdent leur revenu quotidien. Par conséquent, des services publics de qualité complètent les autres mesures de protection sociale pour garantir la sécurité des revenus des travailleuse-eur-s de l'économie informelle. C'est particulièrement vrai pour les femmes travailleuses du secteur informel qui dépendent davantage des services publics pour leurs propres besoins en matière de santé et pour les soulager de leur responsabilité inégale de s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées dans leur propre foyer.

Qui paie pour la protection sociale ?

Financement collectif et solidarité : Il s'agit d'un principe de financement essentiel pour garantir que les régimes de protection sociale contribuent à redistribuer les revenus et à soutenir les groupes à faibles revenus.

Les régimes d'**assurance sociale** devraient être financés par les cotisations des travailleuse-eur-s, des employeuse-eur-s et des gouvernements et garantir que les travailleuse-eur-s ne subissent pas un niveau excessif de risque financier et économique. Les cotisations plus élevées des travailleuse-eur-s et des employeuse-eur-s du secteur formel subventionnent les cotisations plus faibles des travailleuse-eur-s du secteur informel, tout comme les cotisations des jeunes travailleuse-eur-s aident à payer les pensions des personnes âgées.

Par exemple, l'employeuse-eur d'une travailleuse domestique devrait payer une contribution plus élevée pour compléter la contribution des propres travailleuses domestiques. Un-e vendeuse-eur de rue devrait payer moins qu'un-e avocat-e, même si tou-te-s les deux sont indépendant-e-s. Le gouvernement peut subventionner partiellement ou totalement la contribution des vendeuse-eur de rue au régime d'assurance sociale.

Les systèmes d'**assistance sociale** financés par l'impôt général devraient être payés par les personnes ayant des revenus plus élevés et les grandes entreprises. Les personnes ayant des revenus plus élevés devraient payer une plus grande partie de leurs revenus en impôts que celles qui ont des revenus plus faibles. Les travailleuse-eur-s de l'informel qui gagnent de faibles revenus ne devraient pas être imposé-e-s sur une partie plus importante de leurs gains que les grandes entreprises et les riches. Les gouvernements devraient également s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscale pratiquées par les grandes entreprises et les riches, qui peuvent transférer leur argent hors d'un pays sans payer leur juste part d'impôts.

Qui est responsable de la protection sociale ?

La protection sociale est un droit humain et du travail et l'État est chargé de garantir l'accès de tou-te-s à la protection sociale – citoyen-ne-s et résident-e-s –. Les politiques de protection sociale qui sont conçues et mises en œuvre pour de grands groupes de la population, sont gérées au niveau national. Dans un système fédéral, comme en Inde, il peut également exister des régimes de protection sociale gérés au niveau des États.

La protection sociale liée au travail – ou assurance sociale – relèvera probablement du ministère du Travail.

L'assistance sociale est susceptible de relever des ministères responsables du bien-être social, du développement social, de la protection sociale et des ministères axés sur les femmes et les enfants qui peuvent être les principaux bénéficiaires des subventions en espèces et des transferts en nature.

Chaque pays aura des noms différents pour les ministères responsables des politiques et des programmes de protection sociale. Les noms ci-dessous sont donc des noms généraux qui devront être adaptés au contexte de chaque pays.

Ministère ou département de la Sécurité sociale :

Il s'agit de l'organe gouvernemental qui est le responsable principal des régimes d'assurance sociale. S'il s'agit d'un département, il relève généralement du ministère du Travail.

Dans certains pays, ce ministère/département est également responsable des régimes d'aide sociale.

Conseil d'assurance sociale :

Dans de nombreux pays, il existe un ou plusieurs conseils tripartites composés de travailleuse-eur-s représentés par les syndicats, d'employeuse-eur-s et du gouvernement, qui gèrent les régimes d'assurance sociale gérés par l'État – tels qu'un régime national de retraite ou un régime national d'assurance maladie –. Ce sont ces conseils qui définissent les niveaux de cotisation pour les travailleuse-eur-s, les employeuse-eur-s et le gouvernement. Ils sont également chargés de concevoir des régimes d'assurance sociale qui peuvent inclure les travailleuse-eur-s de l'informel.

Les organisations des travailleuse-eur-s de l'informel peuvent être représentées dans ces conseils si elles sont affiliées à une centrale syndicale. Toutefois, dans la plupart des pays, elles ne disposent pas d'une représentation directe en tant que représentant syndical au sein des conseils d'assurance sociale.

Ministère du Genre et/ou du Développement social :

Les régimes d'assistance sociale, tels que les programmes de filets de sécurité sociale ou les transferts monétaires universels, peuvent ne pas relever du ministère ou du département responsable de l'assurance sociale. Ces programmes peuvent être sous la responsabilité de ministères axés sur le bien-être des femmes, des enfants et des groupes marginalisés.

Note : Cette séparation entre les régimes d'assurance sociale et d'assistance sociale au sein des ministères est courante dans de nombreux pays. Elle peut entraîner des lacunes dans la couverture de la protection sociale. Pour que les travailleuse-eur-s de l'économie informelle aient un meilleur accès aux régimes d'assurance sociale et d'assistance sociale, il est nécessaire de s'engager auprès de plusieurs ministères et départements.

Pour plus d'informations sur l'extension de la protection sociale aux travailleuse-eur-s l'économie informelle, veuillez consulter les ressources suivantes :

Note d'information de WIEGO - [Étendre la protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'informel](#)
WIEGO - [Protection sociale pour la relance économique : Messages clés et appels à l'action des travailleuse-eur-s de l'économie informelle](#)

WIEGO - [Notes d'information sur la protection sociale](#)

OIT - [Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience](#)
(Deuxième édition, 2021)

PNUD et OIT - [Informality and Social Protection in African Countries: A Forward-looking Assessment of Contributory Scheme](#)

À propos de WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO, pour son sigle en anglais) est un réseau mondial consacré à promouvoir l'autonomisation des personnes travailleuses démunies – en particulier des femmes – dans l'économie informelle afin de garantir leurs moyens de subsistance. Nous considérons que toutes les personnes travailleuses doivent avoir les mêmes droits, opportunités économiques et protections, ainsi qu'être en mesure de s'exprimer sur un pied d'égalité. Pour favoriser le changement, WIEGO vise à améliorer les statistiques et élargir les connaissances sur l'économie informelle, à créer des réseaux et renforcer les capacités des organisations des travailleuses et travailleurs de l'informel et, en collaboration avec ces réseaux et organisations, à influencer les politiques locales, nationales et internationales. Visitez français.wiego.org



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation